

COMMUNE
DE
ANDERLUES

A M.

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le mardi 18 décembre 2007 à 19 h 30' heures, à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après :

ORDRE DU JOUR

1. Finances – AC : Budget 2008 – Demande d'octroi de 1/12' provisoire – Décision
2. Régie communale ordinaire - Agence de Développement Local (ADL): Budget 2008 - Approbation
3. Marchés publics : Acquisitions diverses – Décision
4. Travaux publics : Bâtiments scolaires : Remplacement des menuiseries extérieures école des Bruyères – Mode de passation de marché et approbation du cahier spécial des charges
5. Centre Culturel : Travaux de rénovation – Cahier spécial des charges – Approbation
6. Site de Fluxys, rue Jules Destrée : Acquisition du terrain, des bâtiments et installations diverses – Protocole d'accord – Décision
7. Ancienne assiette vicinale dite « Tranchée d'Ansuelle » : Rétrocession à la commune – Décision définitive
8. Maison de l'Emploi : Dossier de candidature – Approbation
9. ASBL « Résidence le Douaire » : Prorogation de la convention – Décision
10. Création du service des gardiens de la paix : Décision

En séance, le 04 décembre 2007

Par le Collège,
La Secrétaire communale ff,
L. DEMEURE

Le Bourgmestre,
PH. TISON